



ANNONCEMENT

TROPHEE NATIONAL

Saison 2016/2017

4^{ème} étape

Dimanche 05 février 2017

Patinoire de Fontenay sous-bois

8 avenue Charles GARCIA

Sous l'égide de la commission sportive nationale de patinage de vitesse et de la ligue ile de France des sports de glace, la 4^{ème} étape du trophée National de Short-track se déroulera à la patinoire de Fontenay sous-bois le dimanche 05 février 2017.

La compétition est organisée conformément au règlement sportif national et au mémorandum des compétitions de short-track.

1. Règles générales

La 4^{ème} étape du trophée national se déroulera conformément aux règles énoncées dans le règlement national des compétitions short-track, le cas échéant complétées par le présent announcement. Ils sont ouverts aux patineurs détenteurs d'une licence compétition vitesse auprès de la FFSG et respectant les règles fixées dans le règlement susvisé.

2. Distances :

Individuelles : Hommes ou Dames :

Juniors E	500 m	333 m	777 m sur sélection
Juniors D	777 m	500 m	1000 m sur sélection
Juniors C	1000 m	500 m	1000 m sur sélection
Juniors B	1000 m	500 m	1500 m sur sélection
Juniors A	1000 m	500 m	1500 m sur sélection
Seniors	1000 m	500 m	1500 m sur sélection

Relais : Hommes ou Dames 3000 m

Ces derniers seront constitués d'équipes de patineurs de même club.

Si le temps le permet, pourront courir hors concours des équipes composées de membres de clubs différents.

Précisions sur la constitution des séries des courses individuelles :

Il conviendra d'éviter les courses à 2 patineurs en série.

Il est possible de faire courir les séries et finales à 5 ou 6 patineurs selon le niveau des concurrents.

Selon les inscrits il pourra être procédé à un regroupement de deux catégories d'âge et hommes dames.

3. Programme

Le programme des épreuves sera calé définitivement en fonction du nombre d'inscrits à la compétition.

4. Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58x28 sur laquelle seront tracées 5 pistes de 111,12m. Le tour de la patinoire sera recouvert de matelas de protection

5. Critères de participation

Peuvent participer au trophée National, les patineurs licenciés compétition vitesse dans un club affilié à la FFSG, et qui ont réalisé les temps de sélection fixés dans le règlement national depuis le 1er juillet 2015 jusqu'au jour précédent le départ de la première course.

Les patineurs ayant obtenu leurs temps pendant le challenge précédent peuvent courir, à cet effet ils devront avoir été préinscrits.

Peuvent être admis les patineurs de pays étrangers licenciés dans une fédération membre de l'ISU et remplissant les conditions de temps.

Les temps de sélection sont les suivants :

Catégorie	Distance	Temps Dames	Temps Hommes
Seniors	500 m	0.57.000	0.51.000
Juniors A	500 m	0.59.000	0.53.000
Juniors B	500 m	1.00.000	0.55.000
Juniors C	500 m	1.03.000	0.58.000
Juniors D	500 m	1.08.000	1.03.000
Juniors E	500 m	1.12.000	1.07.000
	333 m	0.50.000	0.48.000

6. Classement Individuel

Pour être classé, le patineur doit être présent au départ de la première course. Toutes les distances se courent à partir des séries et par élimination jusqu'à la finale.

Seront organisées pour chaque distance des finales A et B, sauf si le nombre de patineurs n'est pas suffisant. Si une finale B n'a qu'un seul patineur, la finale ne sera pas courue, mais le patineur recevra les points de finale correspondant à son classement.

Les éliminés des tours préliminaires (séries, quarts, etc.) courent des finales de consolation, sans attribution de points (ex : finales C et D pour les éliminés en quart de finale)

La 3e distance dite super-finale ne sera courue qu'en finale A ; y participeront les 6 meilleurs classés des 3 premières distances, plus ex-æquo éventuels.

Les Pénalités, cartons jaunes, cartons rouges seront appliqués conformément aux règles ISU. Le classement général sera établi par addition des points de finales obtenus dans chaque distance.

Dans le cas de regroupement de catégories, le classement sera établi distinctement pour chacune des catégories.

7. Inscriptions

Pour participer à la compétition, le patineur doit être licencié compétition pour la saison en cours et avoir effectué les temps visés ci-dessus, répertoriés dans le TOPFrance.

Les inscriptions par les présidents de club ou son représentant devront parvenir sur le site CSNPV à l'adresse <http://inscriptions.csnpv.fr>

Inscriptions au plus tard le 29 janvier 2017

Le montant des frais d'inscriptions est de **20 € par patineur**, à régler par Chèque avant la compétition.

8. Réunion des coaches et team leaders

La réunion officielle de la compétition se tiendra **dimanche 17 mai à 8h30**, sous la responsabilité du Juge arbitre de la compétition **Patrick RIVERA** et du Compétiteur Steward **Patrice Bell**

9. Récompenses – Trophée national étape IDF

Classement individuel :

Le classement général distinguera les vainqueurs dans chaque catégorie hommes/ dames. Dans le cas de regroupements, un classement de la distance sera établi pour chacune des catégories permettant la remise des récompenses. Mais sans attribution de points de finales particulière.

Classement par club

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points acquis en finales A et B par les patineurs du club.

Trophée national

Lors de la dernière étape du trophée National de la saison sportive, le vainqueur de chaque catégorie, recevra de la part de la CSNPV le trophée national de sa catégorie. Un classement général individuel par catégorie sera établi sur l'ensemble des étapes de la saison. Le nombre de points attribué à chaque patineur se fera selon son classement obtenu à chaque étape. 100 pour le premier de chaque catégorie puis 80-64-51-41-33-26-21-17-13-11-9-8-7-6-5-4-3-2-1 et les suivants 1pt. Le vainqueur sera la patineuse ou le patineur qui aura cumulé le plus grand nombre de points sur l'ensemble des manches. En cas d'égalité, les patineurs seront départagés

- Par la meilleure place obtenue sur une des manches - Par la seconde meilleure place obtenue sur une des manches

- Si égalité totale, c'est le classement obtenu sur la dernière manche (ou la précédente si pas de participation des patineurs concernés à la dernière manche) qui départagera les patineurs.

10. Service medical

Présence du service médical de la croix rouge

11. Equipement des patineurs

Les patineurs devront être équipés d'une combinaison lycra au nom de leur club, d'un casque homologué, d'une paire de gants, d'un protège cou de genouillère et de protège-tibias. Le port de la combinaison en kevlar est fortement conseillé.

12. Organisation

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter des précisions et/ou des modifications en fonction des contraintes de timing et du nombre de participant dans chaque catégorie.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, il convient de s'adresser à **Michel Prigent** mic.prigent2@orange.fr 0672563259

Michel PRIGENT
Président de l'USF
Patinage de vitesse